

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS30

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

ARTICLE 27 B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 27 B qui prévoit de lever une taxe sur les rendez-vous médicaux et paramédicaux non honorés.

En effet, une telle somme forfaitaire nous paraît injuste car elle ne prend pas en compte les inégalités de revenu.

Surtout, elle fait peser sur l'assuré des aléas de la vie qui peuvent lui être amenés à ne pas honorer un rendez-vous (problème familial, de transports, etc.)

Enfin, le problème des rendez-vous honorés doit être résolu par d'autres leviers que la punition financière, notamment via la sensibilisation des patients.